

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 09/03/2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur Footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

PLATEAUX U9

Les plateaux du 14 mars sont disponibles sur FAL.

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE Plateau du 14/02/26

La Commission demande aux clubs de BONNIERES FRENEUSE et du MESNIL ST DENIS leur version quant aux faits évoqués par le club d'accueil pour le lundi 16 mars 12h00 au plus tard. Un mail complémentaire avec les éléments vous sera envoyé.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUMS U10/U11

Pour consulter les poules de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)
Pour information le calendrier des rencontres seront diffusés cette semaine du 9 mars, pour un début le 21.

BUC FOOT AO

Courrier du club demandant un changement de poule en raison d'un éloignement géographique trop important.

La Commission vous rassure, elle a bien conscience où se situe votre ville. Elle explique, que la constitution des poules de la seconde phase, tient compte de plusieurs critères, résultats phase 1, géographie, alternances, etc. Vous concernant, les poules A & B du Critérium par année d'âge regroupe uniquement des équipes 1 de clubs, tandis que les poules C à J concernent des équipes 2 ou +. Par conséquent, sur ce Critérium, elle a priorisé le côté sportif à la géographie afin de permettre à vos enfants d'évoluer sur des rencontres les plus équilibrées possible. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas malgré tout rester dans cette poule, alors elle effectuera une modification pour vous intégrer dans une poule où le critère géographique primera, sans assurance que le niveau soit correspondant Accord du club pour changer de poule.

MODIFICATION DES POULES

Suite à une réorganisation des poules C & D du Critérium sans distinction à 2 équipes, VILLIERS LE MAHIEU AS passe en poule D et BOIS-D'ARCY en poule C.

Autres modifications :

BUC FOOT AO passe en poule I, MAISONS LAFFITTE passe en poule D et BOIS D'ARCY AS en poule E.

CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Tous les plateaux des Challenge Régional U11 & Départemental U10 ainsi que du Challenge DYF qui se dérouleront le 14/03 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUMS U12/U13

Pour consulter les poules de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)
Pour information le calendrier des rencontres seront diffusés cette semaine du 9 mars, pour un début le 21.

FESTIVAL U13

Les plateaux de la prochaine journée du Festival qui se dérouleront le 14/03 sont disponibles en [cliquant ici](#).

P01 du 14/03 : PARIS ST GERMAIN FC

Courrier du club du PARIS ST GERMAIN demandant à changer les horaires du plateau pour débiter à 10h30. Accord de tous les clubs.

La Commission valide cet horaire.

P23 du 14/03 : HOUILLES AC

Demande du club pour ne pas accueillir ce plateau en raison de l'occupation de ses terrains. Accord du PECQ US pour accueillir à

16h00.

La Commission dit plateau à jouer au PECQ à 16h00.

Dérogation horaire accordée par la Commission

P02 : CHATOU AS : 15h30
P03 : VERSAILLES 78 FC : 14h00
P10 : MANTOIS 78 FC : 14h00
P16 : FEUCHEROLLES USA : 14h00
P28 : RAMBOUILLET FC : 12h30
P33 : ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
P34 : VALLEE 78 FC : 14h00
P35 : VILLIERS LE MAHIEU AS : 14h00
P36 : VINSKY FCM : 14h00
P42 : ELANCOURT OSC : 14h00
P54 : BUC FOOT AO : 14h00
P57 : LAINVILLOIS FC : 14h00
P64 : JUZIERS FC : 14h00

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 21/02/2026

ST CYR – CERNAY LA VILLE – COIGNIÈRES – MONTFORT - MAULOISE

PORT MARLY – MAURECOURT – LE CHESNAY – VÉLIZY
MÉZIÈRES – FONTENAY ST PÈRE – GUERNOUVILLE
ARNOUVILLE – INTERFOOT 78 – BREVAL LONGNES

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 14/02/26

Fiche récapitulative u8/9

CONFLANS FC (TRAPPES ES – VELIZY ASC)

Fiche équipe

MESNIL ST DENIS AS

TRAPPES ES

PLAISIROIS FO

VERSAILLES 78 FC

LIMAY AMJ